

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 15 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

18-90

OBJET : Budget supplémentaire de l'exercice 2018 – Budget annexe assainissement en délégation de service public

Membres en exercice	90
Présents titulaires	68
Représentés	13
Absents	9

Votants	81
Abstention	0
Suffrages exprimés	81
Pour	81
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON-ZONON, Jean-Philippe BEGAT, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CADEDDU, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, François COCQ, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoit GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Sergine LEFIEF, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHE, Jacqueline VISCARDI, Jean-François VOGUET, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Thierry BARNOYER, Jacques Alain BENISTI, Jean-Marc BRETON, Adrien CAILLEREZ, Chantal CANALES, Nicole CERCLEY, Florence CROCHETON, Olivier DOSNE, Michel DUVAUDIER, Gérard LAMBERT, Marie-Hélène MAGNE, Marc MEDINA, Sylvie TRICOT-DEVERT

Absents :

Patrick BEAUDOUIN, Christian CAMBON, Nicolas CLODONG, Thierry COUSIN, Monique FACCHINI, Sengul KARACA, Nassim LACHELACHE, Dominique LE BIDEAU, Pascale TRIMBACH

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2018

OBJET : Budget supplémentaire de l'exercice 2018 – Budget annexe assainissement en délégation de service public

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU le décret n°2014-984 du 28 août 2014 relatif à l'encadrement des conditions d'emprunt des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services départementaux d'incendie et de secours,

VU la délibération n°16-07 du 8 février 2016 donnant délégation d'attributions du Conseil de Territoire au Président,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services d'eau et d'assainissement,

VU le budget primitif de l'exercice 2018 du budget annexe assainissement en délégation de service public approuvé par délibération du Conseil de Territoire du 26 mars 2018,

VU le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe assainissement en délégation de service public et la constatation des résultats de l'exercice 2017 approuvés par délibération du Conseil de Territoire du 25 juin 2018,

VU l'affectation des résultats de l'exercice 2017 du budget annexe assainissement en délégation de service public approuvée par délibération précédente du Conseil de Territoire de la présente séance,

VU le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2018 du budget annexe assainissement en délégation de service public présenté par Monsieur le Président,

DELIBERE

Article 1 :

APPROUVE le budget supplémentaire du budget annexe assainissement en délégation de service public de l'exercice 2018 dont les crédits budgétaires ont été votés par chapitre selon une présentation par nature et section par section et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* Section d'exploitation	2 491 589,33 €
* Section d'investissement	2 785 514,87 €
Total Budget Supplémentaire	5 277 104,20 €

Article 2 :

DONNE délégation au Président pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de l'Etablissement Public Territorial, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. dans les conditions et limites ci-après définies.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20181018-D18-90-DE
Date de télétransmission : 19/10/2018
Date de réception préfecture : 19/10/2018

Article 3 :

AUTORISE Monsieur le Président à contracter au titre de l'exercice 2018 et tel que prévu au budget supplémentaire 2018 du budget annexe assainissement en délégation de service public un emprunt supplémentaire inscrit en recette d'investissement pour un total de 101 054,11 € maximum et à signer les contrats de prêts correspondants.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

 Le Président,

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20181018-D18-90-DE
Date de télétransmission : 19/10/2018
Date de réception préfecture : 19/10/2018